

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
29

Conseillers
présents
24
D23 03 20-01

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 10 mars 2023

Séance 20 mars 2023

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Nathalie SPANO – Anne DEMELT – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON - Lionel BRECKLE– Denis SCHAEFFER – Adrien ACQUAFRESCA

Etaient absents avec procuration

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Marc KLUGHERTZ donne procuration à Valérie MUSSO
Cédric SCHAULY donne procuration à Michel DENEUX jusqu'à son arrivée
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Muriel UGUET donne procuration à Elisabeth HAMON

Secrétaire de séance : Sandrine KUNTZMANN

Approbation des Budgets Primitifs 2023 pour la Commune et le Budget Annexe du lotissement « Muehlbaechel »

Le 21 novembre 2022, le Budget Primitif de la Commune ainsi que le Budget Annexe du lotissement « Muehlbaechel » ont été adoptés.

À la suite de leur transmission au contrôle de légalité, la préfecture a attiré notre attention sur l'absence d'une colonne rappelant les crédits de l'exercice 2022, dans le cadre de la bascule de la M14 vers la M57.

Afin de respecter le strict formalisme légal, il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance des documents budgétaires joints en annexe pour le Budget Principal et le Budget Annexe et de les approuver par délibération.

Il est précisé que les crédits 2023 sont strictement identiques aux montants votés lors de la séance du 21 novembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature M57,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 21 novembre 2022 approuvant les Budgets Primitifs pour la Commune et pour le Budget Annexe du lotissement « Muehlbaechel »,

Vu les documents budgétaires annexes rappelant les crédits ouverts au BP 2022 et joints à la présente délibération,

- **Approuve** les Budgets Primitifs 2023 de la Commune et du Budget Annexe du lotissement « Muehlbaechel » dans les conditions identiques aux délibérations du 21 novembre 2022.

Vendenheim, le 22 mars 2023

La Secrétaire de séance,

Sandrine KUNTZMANN



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
29

Conseillers
présents
24
D23 03 20-02

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 10 mars 2023

Séance 20 mars 2023

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Nathalie SPANO – Anne DEMELT – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON - Lionel BRECKLE– Denis SCHAEFFER – Adrien ACQUAFRESCA

Etaient absents avec procuration

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Marc KLUGHERTZ donne procuration à Valérie MUSSO
Cédric SCHAULY donne procuration à Michel DENEUX jusqu'à son arrivée
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Muriel UGUET donne procuration à Elisabeth HAMON

Secrétaire de séance : Sandrine KUNTZMANN

Budget principal : Lecture et approbation du Compte de Gestion 2022

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à approuver le Compte de Gestion 2022 établi par le comptable public assignataire du service de gestion comptable de Saverne en constatant sa conformité avec le Compte Administratif 2022 établi par M. le Maire en sa qualité d'ordonnateur.

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable public assignataire à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

- VU le Compte de Gestion dressé par le comptable public assignataire,
- VU le Budget Primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

- Vu les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats,
- Après s'être assuré que le comptable public assignataire a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures au cours de l'exercice passé.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2022 établi par le comptable public assignataire du service de gestion comptable de Saverne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu le Compte de Gestion 2022 du Budget Principal joint en annexe,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 mars 2023,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT la régularité de ses écritures,

- **Approuve** le Compte de Gestion 2022 établi par le comptable public assignataire du service de gestion comptable de Saverne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vendenheim, le 22 mars 2023

La Secrétaire de séance,

Sandrine KUNTZMANN



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

24

D23 03 20-03

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 10 mars 2023

Séance 20 mars 2023

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Nathalie SPANO – Anne DEMELT – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON - Lionel BRECKLE– Denis SCHAEFFER – Adrien ACQUAFRESCA

Etaient absents avec procuration

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Marc KLUGHERTZ donne procuration à Valérie MUSSO
Cédric SCHAULY donne procuration à Michel DENEUX jusqu'à son arrivée
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Muriel UGUET donne procuration à Elisabeth HAMON

Secrétaire de séance : Sandrine KUNTZMANN

Budget principal : Lecture et approbation du Compte Administratif 2022

La lecture du compte administratif permet de comparer l'exécution budgétaire réelle avec les prévisions votées lors des budgets primitifs et supplémentaires 2022 ainsi que des décisions modificatives et de déterminer le résultat de l'exercice avec et sans les reports.

Les principales caractéristiques du compte administratif 2022 sont les suivantes :

1. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 ont été de 5 638 328 € contre 5 014 731 € en 2021.

Le taux d'exécution de 98 % des dépenses réelles de fonctionnement démontre que le budget a été construit de manière réaliste et que les crédits votés par le Conseil Municipal ont bien été exécutés.

Dans le détail, les réalisations, chapitre par chapitre sont les suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Crédits 22	CA 22	Taux d'exécution
Chap 011	Charges à caractère général	2 370 000 €	2 329 910 €	98%
Chap 012	Dépenses de personnel	2 770 000 €	2 737 529 €	99%
Chap 014	Atténuation de produits	85 000 €	70 651 €	83%
Chap 65	Autres charges de gestion courante	460 000 €	459 786 €	100%
TOTAL des dépenses de gestion courante		5 685 000 €	5 597 877 €	98%
Chap 66	Charges financières	46 000 €	35 238 €	77%
Chap 67	Charges exceptionnelles	14 000 €	5 213 €	37%
Chap 022	Dépenses imprévues	30 173 €		0%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 775 173 €	5 638 328 €	98%
Chap 023	Virement de la section de fonct	550 000 €		
Chap 042	Opérations d'ordres	300 000 €	292 002 €	97%
TOTAL des dépenses d'ordre de fonctionnement		850 000 €	292 002 €	34%
Déficit de fonctionnement reporté de N-1				
TOTAL		6 625 172,80 €	5 930 330,17 €	90%

2. Les recettes réelles de fonctionnement

Contrairement aux dépenses, les recettes autorisées lors du vote du Budget Primitif ne sont pas limitativement accordées et peuvent dépasser les montants budgétaires prévisionnels votés. La réalisation des recettes réelles de fonctionnement atteint 6 751 515,78 € soit 104 % des recettes prévues en 2022.

Ce dépassement s'explique notamment par la bonne dynamique du chapitre 73 « impôts et taxes ».

Dans le détail, les réalisations, chapitre par chapitre sont les suivantes :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Crédits 2022	CA 22	Taux d'exécution
Chap 013	Atténuation de charges	5 000 €	4 818 €	96%
Chap 70	Produits services domaine & ventes	102 000 €	100 796 €	99%
Chap 73	Impôts et taxes	5 400 000 €	5 540 393 €	103%
Chap 74	Dotations, subventions et participat.	850 000 €	923 749 €	109%
Chap 75	Autres produits de gestion courante	140 000 €	126 012 €	90%
TOTAL des recettes de gestion courante		6 497 000 €	6 695 768 €	103%
Chap 76	Produits financiers		2 €	
Chap 77	Produits exceptionnels	13 000 €	55 746 €	429%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		6 510 000 €	6 751 516 €	104%
Chap 042	Opérations d'ordres	20 000 €		0%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		20 000 €	- €	0%
Excédent de fonctionnement reporté de N-1		95 173 €		0%
TOTAL		6 625 172,80 €	6 751 515,78 €	102%

3. Les dépenses réelles d'investissement

Les autorisations accordées par le Conseil Municipal ont été respectées également en section d'investissement.

La réalisation des dépenses réelles d'investissement atteint 95 % des crédits en intégrant les « restes à réaliser » (RAR). Pour mémoire, les RAR correspondent aux dépenses engagées, mais non encore mandatées en fin d'exercice.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Crédits 22	CA 22	RAR	Taux d'exécution avec RAR
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves				
Chap 16	Remboursement capital de la dette	272 000 €	233 179 €		86%
Chap 20	Immobilisations incorporelles	62 000 €	36 897 €		60%
Chap 204	Subventions d'équipements versées	110 000 €			
Chap 21	Immobilisations corporelles	3 834 209 €	3 065 411 €	591 354 €	95%
Chap 23	Immobilisations en cours				
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		4 278 209 €	3 335 487 €	591 354 €	92%
Chap 040	Opérations d'ordres	20 000 €			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		20 000 €	- €		
Déficit d'investissement reporté de N-1					
TOTAL		4 298 209,29 €	3 335 486,63 €	591 354,00 €	

Dans le détail, les principales dépenses dans le chapitre 21 (« immobilisations corporelles »), hors RAR, réalisées en 2022 concernent :

- 638 000 € pour les travaux en lien avec le marché global de performance énergétique (notamment la création d'un réseau de chaleur dans le secteur des écoles),
- 406 000 € d'honoraires et études pour le projet d'extension et de rénovation de la mairie ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs,
- 358 000 € pour l'amélioration du confort thermique de l'espace culturel,
- 252 000 € pour le solde des travaux relatifs à la rénovation de l'éclairage public,
- 242 000 € de travaux divers dans les écoles,
- 185 000 € pour l'aménagement d'un hangar de stockage sur le site de la déchetterie du Waldeck,
- 80 000 € pour le renouvellement de notre infrastructure informatique (nouveaux serveurs en mairie et à l'école ainsi que de nouveaux postes informatiques),
- 70 000 € pour la rénovation de la toiture de l'espace culturel,
- 60 000 € pour l'achat d'un terrain rue des Bergers,
- 41 000 € pour la création d'un parking rue Charles Gounod,
- 33 000 € pour le ravalement de la façade de la maison de l'enfant.

4. Les recettes réelles d'investissement

La réalisation des recettes réelles d'investissement atteint 96 % de la prévision budgétaire.

Les principales recettes perçues sont :

- 45 000 € de taxe d'aménagement,
- 337 000 € de récupération de la TVA sur les dépenses d'investissements de 2020
- 1 400 000 € d'excédents de fonctionnement 2021 capitalisés.

Par ailleurs, la Commune a perçu des versements de la part de ses partenaires (Etat et Département du Bas-Rhin) pour les différents projets d'investissement qu'elle a engagés.

- 203 000 € de la part de l'Etat pour la rénovation de l'éclairage public (tranche 2020),
- 92 000 € de la part de l'Etat en acompte pour le marché global de performance énergétique.

Dans le détail, les réalisations, chapitre par chapitre sont les suivantes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Crédits 22	CA 22	RAR	Taux d'exécution avec RAR
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	520 000 €	381 906 €	8 653 €	75%
Compte 1068	Excédents fonct capitalisés	1 400 000 €	1 400 000 €		100%
Chap 13	Subventions d'investissements reçues	700 000 €	413 540 €	268 362 €	97%
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées				
Chap 21	Produit de cession d'immobilisations		26 955 €		
Chap 23	Immobilisations en cours		15 420 €		
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 620 000 €	2 237 821 €	277 015 €	96%
Chap 021	Virement de la section de fonct	550 000 €			
Chap 040	Opérations d'ordres	300 000 €	292 002 €		
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		850 000 €	292 002 €		
Excédent d'investissement reporté de N-1		828 209 €			
TOTAL		4 298 209,29 €	2 529 822,65 €	277 014,89 €	

5. Résultats de l'exercice

La balance générale de l'exercice 2022 se présente ainsi :

		CA 2022		
		DÉPENSES	RECETTES	Solde de l'année
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	5 930 330,17	6 751 515,78	821 185,61
	Section d'investissement	3 335 486,63	2 529 822,65	-805 663,98
		DÉPENSES	RECETTES	Solde cumulé avec reports 2021
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en fonctionnement (002)		95 172,80	916 358,41
	Report en investissement (001)		828 209,29	22 545,31
TOTAL (réalisations + reports)		9 265 816,80	10 204 720,52	
RESULTAT CUMULE (hors RAR)			938 903,72	
RAR A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	591 354,00	277 014,89	
	TOTAL des RAR à reporter en N+1	591 354,00	277 014,89	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	5 930 330,17	6 846 688,58	
	Section d'investissement	3 926 840,63	3 635 046,83	
	TOTAL CUMULE	9 857 170,80	10 481 735,41	
	RESULTAT CUMULE (avec RAR)		624 564,61	

Le « résultat cumulé hors restes à réaliser » de l'exercice 2022 est de 938 903,72 €.
Le résultat cumulé avec les restes à réaliser est de 624 564,61 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 mars 2023,

CONSIDERANT le rapport d'exécution du Compte Administratif 2022,

Sous la présidence de M. SCHWARTZ, M. PFRIMMER ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote.

- **Approuve** le Compte Administratif de l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus.

Vendenheim, le 22 mars 2023

La Secrétaire de séance,

Sandrine KUNTZMANN



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

24

D23 03 20-04

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 10 mars 2023

Séance 20 mars 2023

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Nathalie SPANO – Anne DEMELT – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON - Lionel BRECKLE– Denis SCHAEFFER – Adrien ACQUAFRESCA

Etaient absents avec procuration

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Marc KLUGHERTZ donne procuration à Valérie MUSSO
Cédric SCHAULY donne procuration à Michel DENEUX jusqu'à son arrivée
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Muriel UGUET donne procuration à Elisabeth HAMON

Secrétaire de séance : Sandrine KUNTZMANN

Budget principal : Affectation du résultat de l'exercice 2022

Il appartient au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2022 conformément aux dispositions réglementaires prévues par la nomenclature comptable.

Après avoir entendu et approuvé les résultats du Compte Administratif 2022 qui présente un résultat cumulé hors RAR de 938 903,72 € décomposé ainsi :

- Un excédent de fonctionnement de 916 358,41 €,
- Un excédent d'investissement de 22 545,31 €.

Il est rappelé que le résultat d'investissement se reporte automatiquement en section d'investissement au budget suivant et que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu la nomenclature M14,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 mars 2023

CONSIDERANT les résultats de l'exercice 2022,

- **Approuve** l'affectation des résultats 2022 au budget supplémentaire comme ci-dessous :
 - ✓ 22 545,31 € en excédent d'investissement au compte R001 "excédent d'investissement reporté",
 - ✓ 916 358,41 € en recettes d'investissement au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé".

Vendenheim, le 22 mars 2023

La Secrétaire de séance,

Sandrine KUNTZMANN



Le Maire

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
29

Conseillers
présents
24

D23 03 20-05

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 10 mars 2023

Séance 20 mars 2023

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Nathalie SPANO – Anne DEMELT – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON - Lionel BRECKLE– Denis SCHAEFFER – Adrien ACQUAFRESCA

Etaient absents avec procuration

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Marc KLUGHERTZ donne procuration à Valérie MUSSO
Cédric SCHAULY donne procuration à Michel DENEUX jusqu'à son arrivée
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Muriel UGUET donne procuration à Elisabeth HAMON

Secrétaire de séance : Sandrine KUNTZMANN

Budget annexe Lotissement « Le Muehlbaechel » : Lecture et approbation du Compte de Gestion 2022

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à approuver le Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe « lotissement communal : le Muehlbaechel ». Ce Compte de Gestion a été établi par le comptable public assignataire du service de gestion comptable de Saverne en constatant sa conformité avec le Compte Administratif 2022 établi par le Maire en sa qualité d'ordonnateur.

Il est précisé au Conseil Municipal que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable public assignataire à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

- VU le Compte de Gestion dressé par le comptable public assignataire,
- VU le Budget Primitif 2022 et le budget supplémentaire 2022,

- VU les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats,
- Après s'être assuré que le comptable public assignataire a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures au cours de l'exercice passé,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2022 du Budget Annexe « lotissement communal : le Muehlbaechel » établi par le comptable public assignataire du service de gestion comptable de Saverne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VU le Compte de Gestion 2022 du budget « lotissement communal : le Muehlbaechel » joint en annexe,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 mars 2023,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT la régularité de ses écritures,

- **Approuve** le Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe « lotissement communal : le Muehlbaechel » établi par le comptable public assignataire du service de gestion comptable de Saverne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vendenheim, le 22 mars 2023

La Secrétaire de séance,

Sandrine KUNTZMANN



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

24

D23 03 20-06

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 10 mars 2023

Séance 20 mars 2023

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Nathalie SPANO – Anne DEMELT – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON - Lionel BRECKLE– Denis SCHAEFFER – Adrien ACQUAFRESCA

Etaient absents avec procuration

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Marc KLUGHERTZ donne procuration à Valérie MUSSO
Cédric SCHAULY donne procuration à Michel DENEUX jusqu'à son arrivée
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Muriel UGUET donne procuration à Elisabeth HAMON

Secrétaire de séance : Sandrine KUNTZMANN

Budget annexe Lotissement « Le Muehlbaechel » : Lecture et approbation du Compte Administratif 2022

L'exécution comptable du Budget Annexe du lotissement communal « Le Muehlbaechel » 2022 se résume ainsi :

		CA 2022		
		DEPENSES	RECETTES	Solde de l'année
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	408 488,22	403 240,65	-5 247,57
	Section d'investissement	401 754,70	600 268,75	198 514,05
		DEPENSES	RECETTES	Solde cumulé avec reports 2020
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en fonctionnement (002)			-5 247,57
	Report en investissement (001)	97 116,95		101 397,10
TOTAL (réalisations + reports)		907 359,87	1 003 509,40	
		96 149,53		
RAR A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
	TOTAL des RAR à reporter en N+1	0,00	0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	408 488,22	403 240,65	
	Section d'investissement	498 871,65	600 268,75	
	TOTAL CUMULE	907 359,87	1 003 509,40	
		96 149,53		

La lecture du Compte Administratif du lotissement communal « Le Muehlbaechel » indique un résultat de clôture excédentaire de 96 149,53 €
Il n'y a pas de « reste à réaliser » pour l'exercice 2022.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2022 du lotissement communal « le Muehlbaechel » tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 mars 2023,

CONSIDERANT le rapport d'exécution du Compte Administratif 2022,

Sous la présidence de M. SCHWARTZ, M. PFRIMMER ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote.

- **Approuve** le Compte Administratif de l'exercice 2022 du lotissement communal « Le Muehlbaechel ».

Vendenheim, le 22 mars 2023

La Secrétaire de séance,

Sandrine KUNTZMANN



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

24

D23 03 20-07

Extrait du compte-rendu
des délibérations du Conseil Municipal
convoqué régulièrement le 10 mars 2023

Séance 20 mars 2023

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Nathalie SPANO – Anne DEMELT – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON - Lionel BRECKLE– Denis SCHAEFFER – Adrien ACQUAFRESCA

Etaient absents avec procuration

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Marc KLUGHERTZ donne procuration à Valérie MUSSO
Cédric SCHAULY donne procuration à Michel DENEUX jusqu'à son arrivée
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Muriel UGUET donne procuration à Elisabeth HAMON

Secrétaire de séance : Sandrine KUNTZMANN

Budget annexe Lotissement « Le Muehlbaechel » : Affectation du résultat de l'exercice 2022

Il appartient au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2022 du budget annexe du lotissement communal « le Muehlbaechel » conformément aux dispositions réglementaires prévues par la nomenclature comptable M14.

Après avoir entendu et approuvé les résultats du Compte Administratif 2022,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un déficit de fonctionnement de 5 247,57 €,
- un excédent d'investissement de 101 397,10 €,

Il est rappelé que le résultat d'investissement se reporte automatiquement en section d'investissement au budget suivant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats 2022 au Budget supplémentaire 2023 comme ci-dessous :

- ✓ 101 397,10 € en excédents d'investissement au compte R001 « excédent d'investissement reporté »,
- ✓ 5 247,57 € en déficit de fonctionnement au compte D002.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu la nomenclature M14,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 mars 2023,

CONSIDERANT les résultats de l'exercice 2023,

- **Décide** d'affecter les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2023 comme indiqué ci-dessus.

Vendenheim, le 22 mars 2023

La Secrétaire de séance,


Sandrine KUNTZMANN



Le Maire,


Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

24

D23 03 20-08

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 10 mars 2023

Séance 20 mars 2023

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Nathalie SPANO – Anne DEMELT – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON - Lionel BRECKLE– Denis SCHAEFFER – Adrien ACQUAFRESCA

Etaient absents avec procuration

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Marc KLUGHERTZ donne procuration à Valérie MUSSO
Cédric SCHAULY donne procuration à Michel DENEUX jusqu'à son arrivée
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Muriel UGUET donne procuration à Elisabeth HAMON

Secrétaire de séance : Sandrine KUNTZMANN

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure / actualisation des tarifs maximaux applicables en 2024

Par délibération du 20 octobre 2008, la commune de Vendenheim a substitué, comme le prévoyait la Loi de Modernisation de l'Economie de 2008, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) à l'ancienne taxe sur les affiches en vigueur depuis 1960.

Conformément aux dispositions de l'article L.2333 du Code Général des Collectivités Territoriales, les tarifs appliqués peuvent être relevés tous les ans dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) de la pénultième année.

Le taux de variation maximum applicable aux tarifs de la TLPE 2024 s'élève à + 6 % (source INSEE).

Afin de soutenir les commerçants locaux dans cette période économique difficile, il est proposé de ne pas appliquer la hausse maximum mais de se limiter à une augmentation d'environ 3%.

Il convient donc, d'adopter, par délibération, les tarifs ci-dessous, qui seront appliqués à partir de l'année prochaine.

Dispositifs taxés	Tarif 2024 applicables à Vendenheim
Publicités et pré enseignes non numériques	
Surface unitaire $\leq 50\text{m}^2$	22,70 €/m ²
Surface unitaire $> 50\text{m}^2$	45,40 €/m ²
Publicités et pré enseignes numériques	
Surface unitaire $\leq 50\text{m}^2$	68,10 €/m ²
Surface unitaire $> 50\text{m}^2$	136,20 €/m ²
Enseignes	
Surface totale $\leq 12\text{m}^2$	22,70 €/m ²
Surface totale $> 12\text{m}^2$ et $\leq 50\text{m}^2$	45,40 €/m ²
Surface totale $> 50\text{m}^2$	90,80 €/m ²

Il est demandé au Conseil Municipal de réviser les tarifs selon les dispositions de l'article L.2333 du Code Général des Collectivités Territoriales actualisant pour 2024 les tarifs maximaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure conformément au tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et une abstention,

Vu la délibération du Conseil Municipal instaurant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure du 20 octobre 2008,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2333-6 à L2333-16,

- **Décide** de réviser les tarifs applicables en 2024 à la TLPE conformément au tableau ci-dessus.

La Secrétaire de séance,

Sandrine KUNTZMANN



Vendenheim, le 22 mars 2023

Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

25

D23 03 20-09

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 10 mars 2023

Séance 20 mars 2023

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY - Anne DEMELT – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON - Lionel BRECKLE– Denis SCHAEFFER – Adrien ACQUAFRESCA

Etaient absents avec procuration

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Marc KLUGHERTZ donne procuration à Valérie MUSSO
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Muriel UGUET donne procuration à Elisabeth HAMON

Secrétaire de séance : Sandrine KUNTZMANN

Revalorisation du forfait des vacataires pour la distribution des supports de communication communaux

La Commune recourt à des vacataires, habitant généralement à Vendenheim, pour distribuer différents supports de communication tels que des bulletins d'informations (« Fédi'Mag », « Fedi'Flash »), des flyers de la Commune ainsi que d'autres organismes publics ou associatifs aux domiciles des Fédinois.

Afin d'assurer la pérennité de ce service, il est nécessaire d'en renforcer l'attractivité à travers une meilleure rémunération proposée aux vacataires.

Ainsi, il est proposé d'augmenter le forfait de distribution des différents secteurs de plus de 4 % et d'augmenter le montant versé aux distributions qui comportent le magazine « Fédi'Mag » ou le cahier des associations. En effet, compte tenu du volume et du poids de ce dernier, il représente une difficulté qui a été remontée par de nombreux vacataires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le forfait de rémunération suivant :

	Montant brut pour un document	Montant brut par document supplémentaire
Secteur 1	90,00 €	12,00 €
Secteur 2	68,00 €	12,00 €
Secteur 3	81,00 €	12,00 €
Secteur 4	83,00 €	12,00 €
Secteur 5	106,00 €	12,00 €

Une majoration forfaitaire de 30 € bruts est accordée lors de la distribution d'un document volumineux et lourd. A titre d'exemple, le magazine « Fédi'Mag » ou le cahier des associations, distribué annuellement, entrent dans cette catégorie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VU l'avis de la Commission des Finances du 2 mars 2023,

CONSIDERANT que certains supports de communication tels que des bulletins d'informations ou des flyers de la Commune ainsi que d'autres organismes publics ou associatifs doivent parvenir à nos concitoyens à domicile,

- **Approuve** la rémunération des vacataires chargés des supports de communication aux domiciles des habitants de Vendenheim selon les modalités décrites ci-dessus.

Vendenheim, le 22 mars 2023

La Secrétaire de séance,

Sandrine KUNTZMANN



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

25

D23 03 20-10

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 10 mars 2023

Séance 20 mars 2023

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY - Anne DEMELT – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON - Lionel BRECKLE– Denis SCHAEFFER – Adrien ACQUAFRESCA

Etaient absents avec procuration

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Marc KLUGHERTZ donne procuration à Valérie MUSSO
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Muriel UGUET donne procuration à Elisabeth HAMON

Secrétaire de séance : Sandrine KUNTZMANN

Subvention à la SCI LEODEN pour le conventionnement de 2 logements locatifs sociaux situés 8, rue du Général Wurmser

La Commune vient d'enregistrer la demande de la SCI Léoden, qui a aménagé 2 logements supplémentaires au 8 rue du Général Wurmser à Vendenheim. Ces 2 logements supplémentaires ont été autorisés via un permis de construire modificatif délivré le 11 janvier 2023.

Dans le cadre de sa politique de développement des logements sociaux, la Commune entend contribuer et faciliter la réalisation de ce projet, afin de répondre aux objectifs de la loi SRU et de diminuer les pénalités dues au titre de l'article 55 de cette même loi.

L'aide de la Commune est fixée à 5 000 € par logement.

Cette aide financière est déductible de la pénalité SRU, dans les deux années qui suivent le versement de la subvention. Il s'agit donc d'une opération neutre financièrement pour la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à la SCI LEODEN, une subvention de 10 000 € pour le conventionnement de ces 2 logements à loyer social ou très social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu les articles L302- 8, L302- 9-1 du Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu la loi Solidarité, Renouvellement Urbain,

Vu le Budget Primitif 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 2 mars 2023,

Vu le permis de construire modificatif accordé le 11 janvier 2023,

CONSIDERANT qu'il convient de diversifier l'offre de logements sociaux,

CONSIDERANT qu'il convient d'inciter les propriétaires de logements vacants à mettre ces logements sur le marché locatif,

- **Approuve** le versement d'une subvention de 10 000 € à la SCI Léoden pour le conventionnement de 2 logements au 8 rue du Général Wurmser à Vendenheim.
- **Précise** que la dépense sera imputée au chapitre 204 « subventions d'équipements versées ».

Vendenheim, le 22 mars 2023

La Secrétaire de séance,

Sandrine KUNTZMANN



Le Maire

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

25

D23 03 20-11

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 10 mars 2023

Séance 20 mars 2023

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY - Anne DEMELT – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON - Lionel BRECKLE– Denis SCHAEFFER – Adrien ACQUAFRESCA

Etaient absents avec procuration

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Marc KLUGHERTZ donne procuration à Valérie MUSSO
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Muriel UGUET donne procuration à Elisabeth HAMON

Secrétaire de séance : Sandrine KUNTZMANN

Subvention à ACTIPROM pour le conventionnement de 6 logements locatifs sociaux situés 5, rue du Moulin

La Commune vient d'enregistrer la demande d'ACTIPROM, qui va aménager 6 logements locatifs sociaux au 5 rue du Moulin à Vendenheim. Ce projet a été autorisé via un permis de construire délivré le 22 juin 2020 et via un permis de construire modificatif délivré le 18 janvier 2023.

Dans le cadre de sa politique de développement des logements sociaux, la Commune entend contribuer et faciliter la réalisation de ce projet, afin de répondre aux objectifs de la loi SRU et de diminuer les pénalités dues au titre de l'article 55 de cette même loi.

L'aide de la Commune est fixée à 5 000 € par logement.

Cette aide financière est déductible de la pénalité SRU, dans les deux années qui suivent le versement de la subvention. Il s'agit donc d'une opération neutre financièrement pour la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à ACTIPROM, une subvention de 30 000 € pour le conventionnement de ces 6 logements à loyer social ou très social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VU les articles L302- 8, L302- 9-1 du Code de la Construction et de l'Habitat,

VU la loi Solidarité Renouvellement Urbain,

VU le Budget Primitif 2023,

VU l'avis de la Commission des Finances du 2 mars 2023,

Vu le permis de construire accordé le 22 juin 2020 et le permis de construire modificatif accordé le 18 janvier 2023,

CONSIDERANT qu'il convient de diversifier l'offre de logements sociaux,

CONSIDERANT qu'il convient d'inciter les propriétaires de logements vacants à mettre ces logements sur le marché locatif,

- **Approuve** le versement d'une subvention de 30 000 € à ACTIPROM pour le conventionnement de 6 logements au 5 rue du Moulin à Vendenheim.
- **Précise** que la dépense sera imputée au chapitre 204 « subventions d'équipements versées ».

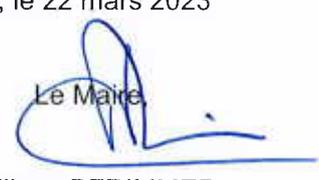
Vendenheim, le 22 mars 2023

La Secrétaire de séance,


Sandrine KUNTZMANN



Le Maire,


Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

25

D23 03 20-12

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 10 mars 2023

Séance 20 mars 2023

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY - Anne DEMELT – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON - Lionel BRECKLE– Denis SCHAEFFER – Adrien ACQUAFRESCA

Etaient absents avec procuration

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Marc KLUGHERTZ donne procuration à Valérie MUSSO
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Muriel UGUET donne procuration à Elisabeth HAMON

Secrétaire de séance : Sandrine KUNTZMANN

Vote du taux sur la taxe d'habitation

Par délibération du 21 novembre 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts locaux à 32,67 % pour le foncier bâti et 55,45 % pour le foncier non bâti sans mentionner la valeur du taux de la taxe d'habitation.

En effet, depuis 2020, le taux de taxe d'habitation était figé à sa valeur 2019 suite à la réforme de la fiscalité directe locale des communes.

A compter de 2023, le taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Afin de sécuriser juridiquement la Commune sur le produit de la taxe d'habitation, il convient de délibérer formellement sur la valeur du taux.

Il est proposé au Conseil Municipal de le maintenir à son niveau de 2019 soit **17,31 %**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu l'article 1636 B sexies du CGI,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 2 mars 2023,

Fixe le taux de taxe d'habitation à 17,31 % pour l'année 2023

Vendenheim, le 22 mars 2023

La Secrétaire de séance,


Sandrine KUNTZMANN



Le Maire,


Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

25

D23 03 20-13

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 10 mars 2023

Séance 20 mars 2023

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY - Anne DEMELT – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON - Lionel BRECKLE– Denis SCHAEFFER – Adrien ACQUAFRESCA

Etaient absents avec procuration

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Marc KLUGHERTZ donne procuration à Valérie MUSSO
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Muriel UGUET donne procuration à Elisabeth HAMON

Secrétaire de séance : Sandrine KUNTZMANN

Subvention complémentaire au CCAS

La guerre en Ukraine et la situation économique difficile liée à l'inflation entraînent des besoins croissants pour le CCAS. De nombreux Fédinois ont contacté spontanément la commune pour faire preuve de générosité.

Une solution originale a été proposée aux Fédinois les plus âgés. En effet, chaque année, la Commune propose un moment festif à ces derniers à travers une invitation à un repas partagé ou la distribution d'un colis gourmand.

Il a été proposé cette année de renoncer au bénéfice de ce moment festif et d'en convertir la valeur vénale, estimée à 30 € par personne, en don pour le CCAS.

54 Fédinois ont accepté cette proposition et ont renoncé au bénéfice de leur moment festif. « L'économie » réalisée par la Commune est donc transformée en subvention complémentaire au CCAS valorisée à hauteur de 1 620 €. (54 « dons » multipliés par la valeur de 30 €)

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention complémentaire de 1 620 € au CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

CONSIDERANT l'élan de générosité de nombreux Fédinois qu'il convient de matérialiser vers le CCAS,

VU l'avis de la Commission des Finances du 2 mars 2023,

- **Verse** une subvention complémentaire au CCAS d'un montant de 1 620 €.

Vendenheim, le 22 mars 2023

La Secrétaire de séance,

Sandrine KUNTZMANN



Le Maire

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

25

D23 03 20-14

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 10 mars 2023

Séance 20 mars 2023

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY - Anne DEMELT – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON - Lionel BRECKLE– Denis SCHAEFFER – Adrien ACQUAFRESCA

Etaient absents avec procuration

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Marc KLUGHERTZ donne procuration à Valérie MUSSO
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Muriel UGUET donne procuration à Elisabeth HAMON

Secrétaire de séance : Sandrine KUNTZMANN

Tarif domaine public pour le messti

Les tarifs communaux sont revus régulièrement pour accompagner les évolutions du service public.

Aujourd'hui, il est proposé de revoir les tarifs pour l'occupation du domaine public pour la brocante qui se tient à l'occasion de la fête de la patate.

En effet, cette manifestation prend une ampleur de plus en plus importante. Afin de garantir son succès année après année, plusieurs évolutions importantes sont apportées. En 2022, un système de navette a été mis en place pour fluidifier et sécuriser la circulation.

En 2023, il est proposé de faire appel au service d'un prestataire pour simplifier la gestion des emplacements et d'actualiser les tarifs pour la brocante en créant deux linéaires de 6 mètres et 9 mètres.

Ces différentes évolutions représentent une amélioration significative du service rendu à l'occasion de la fête de la patate.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs précisés en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les collectivités territoriales fixent librement le tarif de leurs services,

- **Décide** d'actualiser les tarifs et de les fixer dans les conditions précisées dans la pièce annexe à la présente délibération.

Vendenheim, le 22 mars 2023

La Secrétaire de séance,

Sandrine KUNTZMANN



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

25

D23 03 20-15

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 10 mars 2023

Séance 20 mars 2023

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY - Anne DEMELT – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON - Lionel BRECKLE– Denis SCHAEFFER – Adrien ACQUAFRESCA

Etaient absents avec procuration

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Marc KLUGHERTZ donne procuration à Valérie MUSSO
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Muriel UGUET donne procuration à Elisabeth HAMON

Secrétaire de séance : Sandrine KUNTZMANN

Accueil d'une brigade de gendarmerie à Vendenheim

La Municipalité souhaite se porter candidate pour accueillir une brigade de gendarmerie, dans le cadre du dispositif de création de 200 Brigades de Gendarmerie à l'échelle nationale.

Une réunion s'est tenue le 14 novembre 2022 à Souffelweyersheim pour présenter les principaux enjeux et les modalités de candidature à cette démarche.

Mme la Préfète est venue en mairie de Vendenheim pour une séance de travail le 1^{er} février 2023.

La commune de Vendenheim souhaite accueillir une brigade de gendarmerie pour les raisons suivantes :

- augmentation de la population (5500 habitants en 2015, 6010 en 2022 et environ 7.000 habitants en 2030),
- extension de la Zone Commerciale vers Reichstett et Mundolsheim et notamment le Shopping Promenade, ouvert en 2021,

- modernisation de la partie existante de la ZCN sur Vendenheim où de nombreuses enseignes vont réouvrir, sur le lot centre, fin 2023,
- création de la zone d'activité du Sury (au nord) en 2019, sur 6 hectares,
- création de l'Ecoparc rhénan, où les premières entreprises sont déjà installées sur la friche de la raffinerie sur 85 hectares.

Ces zones d'activités, où travailleront à terme plus de 6 000 personnes, draineront demain des flux encore plus importants de chalands et de visiteurs.

Ces évolutions génèrent également des phénomènes induits, tel que l'augmentation de la délinquance, phénomène que nous constatons déjà aujourd'hui, malheureusement. Il est évident que les besoins en forces de gendarmerie devront également évoluer à Vendenheim et dans les communes voisines, qui grandissent elles aussi.

En conséquence, la commune a déposé un dossier de candidature auprès de la Préfecture pour obtenir l'implantation d'une brigade mobile qui pourrait comprendre un effectif de 6 ETP.

Les principales missions de cette brigade seraient les suivantes :

- Renforcer la visibilité et l'efficacité de la gendarmerie dans des secteurs d'intérêts économiques majeurs situés en zone périurbaine de l'Eurométropole,
- Adapter le dimensionnement du dispositif opérationnel de la gendarmerie à la forte croissance démographique à venir du secteur Nord de l'EMS,
- Promouvoir la mobilité douce : déplacements majoritairement à pied, à vélos (VTT-AE) et trottinettes électriques,
- Soutenir l'ambition de créer une « Gendarmerie verte ».

Les locaux de la brigade mobile de Vendenheim pourraient prendre place au sein de la ZAC de la Zone Commerciale Nord sur le lot 7 (situé rue des Artisans) qui présente l'intérêt d'être à l'interface zone commerciale / zone résidentielle, à proximité immédiate des axes majeurs de circulation, notamment l'échangeur autoroutier avec un accès direct à 1,5 km.

Il y aura l'obligation de loger les gendarmes sur place ou tout près.

Le dossier sera étudié par le Ministère de l'Intérieur, fin mars début avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Valide** le principe de candidature de la commune de Vendenheim pour l'accueil d'une brigade de Gendarmerie,
- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Vendenheim, le 22 mars 2023

La Secrétaire de séance,

Sandrine KUNTZMANN


Le Maire

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
29

Conseillers
présents
25
D23 03 20-16

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 10 mars 2023

Séance 20 mars 2023

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY - Anne DEMELT – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON - Lionel BRECKLE– Denis SCHAEFFER – Adrien ACQUAFRESCA

Etaient absents avec procuration

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Marc KLUGHERTZ donne procuration à Valérie MUSSO
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Muriel UGUET donne procuration à Elisabeth HAMON

Secrétaire de séance : Sandrine KUNTZMANN

Intégration de stagiaires dans le cadre d'une formation BAFA au Fédi'centre et autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention

La commune de Vendenheim a délibéré le 7 novembre 2011 pour accompagner les Fédinois candidats au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Cette délibération a besoin d'être actualisée pour mieux répondre aux évolutions récentes.

Pour mémoire, le BAFA est le premier échelon de formation requis pour encadrer des enfants et des jeunes en Accueil Collectif de Mineurs. Ce diplôme est délivré par des organismes de formation habilités par décision du Ministre chargé de la Jeunesse.

L'obtention du BAFA est soumise à un parcours de formation qui se déroule en trois phases :

- Une session de formation générale, qui permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation de 8 jours minimum,
- Un stage pratique, qui permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation de 14 jours effectifs minimum,
- Une session d'approfondissement de 6 jours minimum ou de qualification de 8 jours minimum (en cas de spécialisation) qui permet d'approfondir, de compléter, d'analyser les acquis et besoins de formation.

Afin de répondre aux normes d'encadrement et de développer son activité, le Fédi'Centre est régulièrement amené à renforcer l'équipe d'animation durant les vacances scolaires en accueillant des jeunes devant effectuer leur stage pratique. Il a donc une vocation de lieu d'apprentissage.

C'est dans ce cadre que nous sommes sollicités pour favoriser l'intégration de stagiaires dans le cadre de leur formation BAFA.

Afin d'accompagner au mieux ces jeunes Fédinois dans leur parcours de formation, il est proposé au Conseil Municipal de participer au coût du BAFA dans les conditions suivantes :

- Prise en charge du coût de la session de formation générale (déduction de la participation de la CAF et d'autres financeurs potentiels déduites) jusqu'à un plafond de 500 €. En échange de cette prise en charge financière, le candidat au BAFA devra effectuer son stage pratique au Fédi'Centre à titre gracieux.
- Participation de la Commune à hauteur de 100 € pour la session d'approfondissement. Il est précisé que les candidats qui auraient besoin d'un accompagnement financier complémentaire pourront être orientés vers le CCAS pour une éventuelle prise en charge supplémentaire.

Une convention précisant les modalités pratiques (coût définitif, dates d'intervention au Fédi'Centre, modalités de remboursement en cas de renonciation, etc.) sera établie entre la commune et chaque candidat au BAFA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

CONSIDERANT qu'il convient de favoriser l'autonomie et l'intégration des candidats Fédinois au BAFA,

CONSIDERANT pour la commune l'intérêt de renforcer et de développer l'activité du Fédi'Centre

VU le projet de convention joint à la présente délibération,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Approuve** la prise en charge du coût de la session de formation générale (déduction de la participation de la CAF et d'autres financeurs potentiels déduites) jusqu'à un plafond de 500 €. En échange de cette prise en charge financière, le candidat au BAFA devra effectuer son stage pratique au Fédi'Centre, à titre gracieux.

- **Approuve** la participation de la Commune à hauteur de 100 € pour la session d'approfondissement.
- **Approuve** le projet de convention.
- **Précise** que les paiements pourront être faits directement à l'organisme de formation ou au particulier sur présentation d'une facture acquittée. Cette modalité sera précisée dans la convention signée.

Vendenheim, le 22 mars 2023

La Secrétaire de séance,

Sandrine KUNTZMANN



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

25

D23 03 20-17

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 10 mars 2023

Séance 20 mars 2023

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY - Anne DEMELT – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON - Lionel BRECKLE– Denis SCHAEFFER – Adrien ACQUAFRESCA

Etaient absents avec procuration

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Marc KLUGHERTZ donne procuration à Valérie MUSSO
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Muriel UGUET donne procuration à Elisabeth HAMON

Secrétaire de séance : Sandrine KUNTZMANN

Autorisation donnée à M. le Maire pour la signature d'une convention relative à la mise en souterrain des réseaux d'Orange rue du Général Wurmser et rue Voltaire

En accompagnement des travaux de rénovation de voirie ou des réseaux, la Commune souhaite procéder à l'enfouissement du réseau Orange.

La collectivité fournit à l'opérateur Orange :

- les prestations des études (zones de travaux, tracé et caractéristiques de la tranchée aménagée, études génie civil ainsi que la pose des installations et le planning prévisionnel des travaux),
- les prestations de génie civil (ouverture et fermeture de tranchée, réfection des revêtements, pose des fourreaux et chambres de tirage).

Orange réalise les prestations suivantes :

- les prestations en ingénierie (plan de génie civil, validation technique des études et assistance techniques à la réception des installations),

- les prestations de câblage (étude relative au câblage et travaux de pose/dépose du câblage).

En 2023, plusieurs opérations sont programmées :

- rue du Général Wurmser : le montant de la prestation d'Orange est évalué à 4 644,31 € net, à la charge de la collectivité,
- rue Voltaire : le montant de la prestation d'Orange est évalué à 2 207 € net, à la charge de la collectivité,

Chacune des opérations d'enfouissement du réseau télécom fait l'objet d'une convention à signer entre la Commune et Orange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VU les projets de convention présentés par Orange,

CONSIDERANT l'intérêt de procéder à l'enfouissement du réseau Orange en accompagnement des travaux de rénovation de voirie ou des réseaux,

- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer les conventions entre Orange et la Commune pour les opérations d'enfouissement du réseau Orange
 - o rue du Général Wurmser,
 - o rue Voltaire.

Vendenheim, le 22 mars 2023

La Secrétaire de séance,

Sandrine KUNTZMANN



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

25

D23 03 20-18

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 10 mars 2023

Séance 20 mars 2023

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY - Anne DEMELT – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON - Lionel BRECKLE– Denis SCHAEFFER – Adrien ACQUAFRESCA

Etaient absents avec procuration

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Marc KLUGHERTZ donne procuration à Valérie MUSSO
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Muriel UGUET donne procuration à Elisabeth HAMON

Secrétaire de séance : Sandrine KUNTZMANN

Projets de l'Eurométropole sur l'espace public : avis sur le programme 2023

Le programme 2023 voirie (y compris l'entretien significatif), plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, a été établi après une phase d'instruction et de concertation avec l'ensemble des Maires de l'Eurométropole de Strasbourg a été délibéré en date du 16 décembre 2022.

Pour Vendenheim, les opérations du programme 2023, qui représentent un total de 1 741 000 €, sont détaillées en pièce jointe.

Conformément à l'article L.5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable aux projets sur l'espace public du programme 2023 concernant la commune de Vendenheim.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu le tableau détaillant la liste des opérations du programme 2023 pour la commune de Vendenheim,

Vu l'article L.5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Emet un avis favorable** aux projets sur l'espace public du programme 2023 concernant la commune de Vendenheim tel qu'annexé à la présente.

Vendenheim, le 22 mars 2023

La Secrétaire de séance,


Sandrine KUNTZMANN



Le Maire,


Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

25

D23 03 20-19

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 10 mars 2023

Séance 20 mars 2023

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY - Anne DEMELT – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON - Lionel BRECKLE– Denis SCHAEFFER – Adrien ACQUAFRESCA

Etaient absents avec procuration

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Marc KLUGHERTZ donne procuration à Valérie MUSSO
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Muriel UGUET donne procuration à Elisabeth HAMON

Secrétaire de séance : Sandrine KUNTZMANN

Augmentation de la participation communale à la complémentaire santé

La forte inflation connue en 2022, mesurée à 6,2 % par l'INSEE, va poursuivre sa dynamique au début de l'année 2023. Les dépenses de santé n'échappent pas à cette inflation.

Le contexte national et départemental des années précédentes a eu des conséquences particulièrement marquées sur l'équilibre financier des conventions, avec une hausse des coûts de dépenses de santé et une plus grande sinistralité en matière de congés maladie. Cette situation aboutit à des déficits élevés sur les conventions, alors même que l'objectif des régimes santé et prévoyance est d'être à l'équilibre.

La complémentaire santé *MUTEST* a sollicité une hausse de tarification auprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin. Ce dernier, avec l'aide de son cabinet d'actuariat et d'expert en assurance, a analysé avec attention les résultats techniques des années précédentes et a mené des négociations afin de déterminer le juste équilibre, dans l'objectif de garantir les intérêts des agents territoriaux des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Après négociations, le CDG a validé une hausse de 5 % des tarifs de la complémentaire santé. Pour mémoire, 49 agents ont souscrit au contrat labellisé porté par le CDG.

Cette hausse de 5 % représente, en moyenne, 5,20 € par agent avec des augmentations de moins de 2 € pour les agents de moins de 30 ans à plus de 10 € pour un agent de plus de 50 ans.

Afin d'accompagner les agents dans cette période, il est proposé d'augmenter la participation communale de 7 € par mois pour la porter de 40 € à 47 € pour l'agent assuré. Avec ce mécanisme :

- 37 agents verront leur hausse totalement annulée.
- 9 agents paieront moins d'un euro supplémentaire.

Cette hausse représente un coût financier d'environ 4 000 € pour la Commune en année pleine. Les autres prises en charge (22 € pour le conjoint et 10 € par enfant) restent identiques.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification de la participation communale à la complémentaire santé pour les agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

CONSIDERANT l'inflation actuelle qui renchérit les dépenses liées à la santé,

CONSIDERANT l'intérêt d'accompagner les agents dans leurs dépenses de santé,

Vu l'avis du Comité Social Technique du 30 janvier 2023,

- **Approuve** l'augmentation du forfait mensuel versé aux agents au titre de la participation communale à la complémentaire santé de 40 € à 47 €.
- **Précise** que cette participation n'est valable que pour le contrat labellisé par le Centre de Gestion.

Vendenheim, le 22 mars 2023

La Secrétaire de séance,

Sandrine KUNTZMANN



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

25

D23 03 20-20

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 10 mars 2023

Séance 20 mars 2023

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY - Anne DEMELT – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON - Lionel BRECKLE– Denis SCHAEFFER – Adrien ACQUAFRESCA

Etaient absents avec procuration

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Marc KLUGHERTZ donne procuration à Valérie MUSSO
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Muriel UGUET donne procuration à Elisabeth HAMON

Secrétaire de séance : Sandrine KUNTZMANN

Augmentation de la participation communale à la prévoyance

La prévoyance porte sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès :

- Elle garantit l'agent contre la perte de revenu en cas d'incapacité temporaire de travail,
- Elle garantit l'agent contre les pertes de revenu en cas d'invalidité permanente,
- Elle met à disposition des ayants droit de l'agent un capital décès et/ou une rente.

Tous les agents (fonctionnaires, contractuels et de droit privé) sont concernés par ces risques.

A ce jour, la commune de Vendenheim participe à hauteur de 23 € par mois et par agent. Cette participation est versée directement sur la paie de l'agent.

Tout comme la *MUTEST* pour la complémentaire santé, l'organisme de prévoyance *COLLECTEAM* a sollicité le CDG pour une augmentation tarifaire afin d'assurer l'équilibre financier du contrat.

Après négociation, un accord a été trouvé pour une augmentation tarifaire de 15 % au 1^{er} janvier 2023.

Cette augmentation concerne 51 agents qui ont signé un contrat de prévoyance. La hausse moyenne pour ces agents est de 5,37 €.

Tout comme la complémentaire santé, il est proposé d'augmenter la participation communale à la prévoyance de 7 € en la portant à 30 € par agent et par mois.

Cette augmentation de 30 % représente également un coût d'un peu plus de 4 000 € pour la Commune sur une année pleine.

Avec ce mécanisme :

- 47 agents verront leur hausse totalement annulée,
- 3 agents paieront moins d'un euro supplémentaire,
- 1 agent paiera deux euros supplémentaires.

La participation communale à la Prévoyance permet aux agents de se prémunir contre les risques présentés ci-dessus et participe à l'attractivité de la Commune en tant qu'employeur. Pour ces raisons, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification de la participation communale à la prévoyance pour les agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

CONSIDERANT l'intérêt de protéger les agents,

Vu l'avis du Comité Social Technique du 30 janvier 2023,

- **Approuve** l'augmentation du forfait mensuel versé aux agents au titre de la participation communale à la prévoyance de 23 € à 30 €.
- **Précise** que cette participation n'est valable que pour le contrat labellisé par le centre de gestion.

Vendenheim, le 22 mars 2023

La Secrétaire de séance,


Sandrine KUNTZMANN



Le Maire,


Philippe PFRIMMER